

# COIN technipharm

JUIN 2021

## SA VOCATION : LES ESSAIS CLINIQUES

### APRÈS NEUF ANS D'EXPÉRIENCE

comme technicienne en pharmacie, Stéphanie Boudreau a finalement trouvé sa voie. Mais elle a dû explorer divers postes pour y arriver. En fait, au départ, elle a bien failli ne jamais devenir technicienne en pharmacie.

Après avoir reçu son diplôme d'études secondaires, cette jeune résidente d'Halifax

voulait devenir ambulancière, jusqu'à ce qu'elle découvre qu'elle n'avait pas encore les compétences requises pour obtenir le permis de conduire exigé pour suivre le cours. Elle pose donc sa candidature pour le cours de techniques pharmaceutiques au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse. « Je croyais à l'époque que ce cours pourrait m'aider à maîtriser la terminologie et à mieux connaître les médicaments que j'utiliserais plus tard comme ambulancière », explique-t-elle.

Stéphanie Boudreau découvre rapidement qu'elle apprécie ses stages en pharmacie communautaire ou hospitalière, et prend conscience en même temps qu'elle n'a pas vraiment le tempérament d'une ambulancière. Après avoir travaillé deux ans dans une pharmacie communautaire, elle entre à la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse à Halifax, où elle travaille d'abord comme navigatrice de l'accès aux médicaments au centre du cancer, puis comme technicienne spécialisée en bilans comparatifs des médicaments au service des urgences, et enfin à son poste actuel où elle est chargée de gérer les médicaments utilisés dans les essais cliniques. « Je fais cela depuis quatre ans maintenant et je crois que je vais rester », dit-elle.

Aujourd'hui, Stéphanie Boudreau travaille au Centre des sciences de la santé Reine Elizabeth II. Elle est l'une des quatre assistantes en pratique pharmaceutique (APP – les hôpitaux de la Nouvelle-Écosse n'exigent pas l'agrément) affectées aux essais cliniques. Deux APP travaillent sur les essais cliniques en oncologie, tandis que Stéphanie est responsable des essais hors-cancer, en urologie, néphrologie, gastro-entérologie, traitement de la douleur et maladies rares. « Je suis témoin d'une très grande variété de situations. »

Dans sa fonction, elle coordonne la distribution et la gestion des médicaments nécessaires aux essais cliniques. Elle rencontre régulièrement (à présent, la plupart du temps à distance) les surveillants des essais cliniques, ainsi que les coordonnateurs, les commanditaires et les chercheurs des études. Elle gère également de façon autonome les rapports trimestriels et établit les factures pour récupérer les coûts pharmaceutiques.



Stéphanie peut gérer jusqu'à 50 études en même temps, dont certaines peuvent durer jusqu'à cinq ans. Pour chacune, elle doit résumer des centaines de pages de documents en quelques pages d'information essentielle dont l'équipe a besoin pour entrer le traitement dans le système, le distribuer et le vérifier.

L'un de ses plus grands défis, c'est quand un médicament est livré avec une variation de température. « Nous devons alors consigner le produit jusqu'à ce qu'il soit validé ou refusé par le commanditaire, explique-t-elle. Pour les patients en attente du médicament, le traitement est retardé. »

La plus grande récompense de Stéphanie est de voir un médicament commercialisé après un essai clinique. « Cela peut prendre des années, mais on finit par le voir rentrer en usage, et c'est vraiment plaisant. Nous essayons d'offrir aux patients de nouvelles possibilités de traitement, une meilleure qualité de vie ou, qui sait... une vie plus longue. »

Elle encourage les techniciens novices à faire des remplacements aussi longtemps que possible dans différents domaines pour trouver leur voie. « Il y a beaucoup de domaines de spécialité dans lesquels on peut travailler à l'hôpital, dit-elle, citant des fonctions comme les bilans comparatifs des médicaments, l'approvisionnement des services hospitaliers, ou Pyxis, un système automatisé de distribution de médicaments qui doit être suivi et réapprovisionné, mais aussi des fonctions comme navigateur d'accès aux médicaments au cen-

>> SUITE À LA PAGE 4

### QUELQUES CHIFFRES

Augmentation du nombre de techniciens en pharmacie agréés en Saskatchewan d'octobre 2015 (début de la réglementation) au 31 décembre 2020.

- **2015 : 6**  
(3 hospitaliers, 3 communautaires)
- **2016 : 82**  
(45 hospitaliers, 24 communautaires, 13 autres)
- **2017 : 195**  
(117 hospitaliers, 55 communautaires, 23 autres)
- **2018 : 274**  
(167 hospitaliers, 85 communautaires, 22 autres)
- **2019 : 373**  
(194 hospitaliers, 144 communautaires, 35 autres)
- **2020 : 375**  
(205 hospitaliers, 147 communautaires, 23 autres)

Source : Rapport annuel 2020 – Collège des professionnels de la pharmacie de la Saskatchewan

### PASSEZ EN REVUE TOUTES nos leçons de FC destinées aux ATP sur eCortex.ca

Toutes nos leçons de FC sont accréditées par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie (CCECP).



Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : eCortex.ca

Coin technipharm a reçu l'approbation de



Un service éducatif offert aux assistants techniques en pharmacie canadiens par Teva [www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Éditrice  
Rosalind Stefanac

Journaliste  
Sally Praskey

Directrice artistique  
Lima Kim

#### COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry  
Collège communautaire  
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice ATP

Mary Bozoian  
Association canadienne des  
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan RPhT, CPhT

Frédéric Dugas  
Association québécoise des assistants  
techniques en pharmacie

Margaret Woodruff  
Humber College

Tana Yoon CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNIPHARM et COIN TECHNIPHARM FC  
sont publiés par ProfessionSanté.ca,  
une division d'Ensemble IQ  
1425, boul. René-Lévesque O., 2<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H3G 1T7

Ces publications sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout  
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que  
nous parlions dans *Coin technipharm* ?

Envoyez vos idées et vos  
commentaires à Vicki Wood  
vwood@ensembleiq.com

Un service éducatif offert aux assistants techniques  
en pharmacie canadiens par Teva  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)

teva

Visitez nos sites Web  
[www.ProfessionSanté.ca](http://www.ProfessionSanté.ca)  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)

## NOUVELLES

### Informez les techniciens sur le consentement éclairé

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO (OPO) rappelle aux professionnels de la pharmacie qu'ils doivent obtenir un consentement éclairé de leurs patients avant de leur administrer un traitement, conformément aux règlements des lois provinciales sur la pharmacie et sur le consentement aux soins de santé, et au Code de déontologie de l'OPO.

Un article intitulé « 5 choses que les professionnels de la pharmacie doivent connaître sur le consentement éclairé », publié dans Pharmacy Connection, le magazine de l'OPO, précise que le consentement peut être exprès ou implicite. Le consentement exprès est « explicitement et clairement accordé, verbalement ou par écrit », précise l'article. Cependant, un professionnel de la pharmacie peut déterminer qu'un consentement implicite est accordé en se basant sur les actions – ou l'inaction – du patient en fonction des circonstances. Quand le consentement est implicite ou donné verbalement, le professionnel de la pharmacie doit le noter dans le dossier du patient.

L'article souligne aussi qu'il n'y a pas d'âge minimum pour donner son consentement en Ontario, et que les professionnels de la pharmacie ont l'obligation éthique de respecter le droit d'un mineur compétent de fournir un consentement éclairé.

Un patient peut refuser ou retirer son consentement à tout moment. Cependant, les professionnels de la pharmacie peuvent considérer que le consentement au traitement implique le consentement à la poursuite ou aux ajustements de celui-ci.

### Prévenir les événements qui ne devraient jamais arriver dans les pharmacies communautaires

L'INSTITUT POUR LA SÉCURITÉ DES MÉDICAMENTS AUX PATIENTS DU CANADA (ISMPC), avec le soutien de l'Institut canadien pour la sécurité des patients, a publié de nouvelles directives centrées sur les « événements qui ne devraient jamais arriver » dans les pharmacies communautaires. Ce terme désigne des incidents qui peuvent entraîner de graves préjudices ou la mort, et qui peuvent être évités à l'aide de contrôles et vérifications organisationnels.

Un bulletin consacré à ce sujet cite des exemples d'incidents très préoccupants, notamment la délivrance d'un médicament auquel le patient a une allergie documentée, ou la préparation pharmaceutique d'un médicament pour usage interne avec un médicament ou un ingrédient pharmaceutique actif incorrect ou une quantité incorrecte de médicament ou d'ingrédient pharmaceutique actif, ou encore le défaut de vérifier le dosage d'un médicament de niveau d'alerte élevé en fonction du poids d'un enfant.

L'identification de ces événements spécifiques dans l'environnement de la pharmacie communautaire au Canada est destinée à renforcer la sécurité des patients en encourageant les équipes pharmaceutiques à prendre des mesures pour prévenir ces erreurs dangereuses.

### Un nouveau système connecte AHS aux pharmacies communautaires

CONNECT CARE EST UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION DE SANTÉ EN COURS d'implantation sur les sites des Services de santé de l'Alberta (AHS).

Le système va améliorer les communications entre l'AHS et les pharmacies communautaires, en particulier au moment de la sortie des patients de l'hôpital. Dès son lancement, prévu en 2023, Connect Care permettra aux établissements de santé de l'Alberta d'envoyer l'ordonnance de sortie et/ou le bilan comparatif des médicaments du patient à la pharmacie communautaire de son choix. L'ordonnance de sortie indique les nouveaux médicaments ou les modifications à la liste de médicaments que doit fournir la pharmacie, tandis que le bilan comparatif des médicaments est destiné aux dossiers de la pharmacie et comporte la liste de tous les médicaments, y compris ceux qui ont été renouvelés, modifiés, commencés ou arrêtés.

Si le patient n'a pas de médicaments nouveaux ni de modifications exigeant une ordonnance, mais qu'il a interrompu certains de ses traitements, le bilan comparatif des médicaments sera télécopié à la pharmacie du patient pour mettre à jour son plan de soins.

### Soulager un herpès labial

**NOUS SOMMES NOMBREUX À SOUFFRIR D'HERPÈS LABIAL** à un moment ou un autre de notre vie. En fait, ces cloques douloureuses touchent chaque année un Canadien sur cinq, à une fréquence variant de rare à 12 occurrences annuelles ou plus, selon l'estimation de l'Alliance canadienne des patients en dermatologie (ACPD).

Les boutons d'herpès sont une réaction corporelle au virus herpès simplex et apparaissent comme une grappe de petites cloques sur les lèvres, autour de la bouche et parfois dans le nez. Le virus est fortement contagieux et se transmet par contact, par exemple par un baiser ou encore par le partage de couverts ou de serviettes, non seulement lors d'une éruption mais aussi dans les périodes où il n'y a pas de symptômes visibles. Quand une personne est infectée, le virus est présent dans son organisme toute sa vie.

Selon l'ACPD, un certain nombre de conditions peuvent déclencher les éruptions :

- Le stress physique et émotionnel
- Les rhumes ou autres infections des voies respiratoires supérieures
- Des variations hormonales, comme les menstruations
- L'exposition au soleil ou au vent sans protection
- Des traumatismes ou des lésions cutanées autour des lèvres (par exemple des lèvres sèches ou craquelées, une chirurgie esthétique, une exfoliation chimique ou une thérapie au laser)

Les patients rapportent souvent de la fatigue, des rougeurs, des picotements ou une sensation de brûlure ou de démangeaison autour des lèvres et de la bouche avant l'apparition des cloques – ce que l'on appelle le stade prodromique. L'éruption guérit habituellement en 10 à 21 jours.

Il n'y a pas de traitement pour le virus, mais les pharmaciens sont autorisés dans la plupart des provinces à évaluer un herpès labial et à prescrire un traitement pour en accélérer la guérison. Les antiviraux par voie orale sont prescrits pour un usage immédiat ou en prévision d'une future éruption, explique Carlene Oleksyn, consultante de Colek-Pharm Consulting et propriétaire et pharmacienne de Mint Health + Drugs à Stony Plain, en Alberta.

Les antiviraux par voie orale sont par exemple acyclovir, famciclovir and valacyclovir. Ces médicaments sont utiles lorsqu'ils sont pris dans les deux heures après le début des symptômes ou lors d'une exposition à des déclencheurs connus comme le soleil. Ils peuvent prévenir l'ulcération s'ils

sont pris pendant le stade prodromique.

Des médicaments topiques comme Xerese, un produit qui combine l'acyclovir et l'hydrocortisone, sont également efficaces, souligne Carlene Oleksyn. Utilisé très tôt, le Xerese peut réduire la gravité et la durée de l'éruption d'herpès.

Les techniciens en pharmacie peuvent aider les patients en les adressant au pharmacien. « Habituellement, les patients demandent un médicament en vente libre pour soulager l'éruption et le technicien leur conseille de parler au pharmacien, explique Carlene Oleksyn. Le technicien peut aussi, lorsque les patients renouvellent leur traitement sur ordonnance, leur expliquer que le pharmacien peut leur prescrire directement

ce traitement après avoir évalué leur état. »

Les techniciens peuvent aussi jouer un rôle administratif dans le suivi de ces patients, en leur distribuant des dépliants pour les informer sur les affections que les pharmaciens sont autorisés à évaluer et à traiter, car beaucoup de patients ne connaissent pas cette possibilité.

« L'important est de s'engager de façon proactive avec les patients qui souffrent d'herpès, précise Carlene Oleksyn. On peut rendre les choses plus faciles pour eux. Il faut juste faire savoir à tous ceux qui se présentent avec une ordonnance de traitement pour un herpès labial qu'ils peuvent éviter une visite chez le médecin simplement en venant à la pharmacie. »

### face au quotidien



**Jeff Breece**

Vivre avec une maladie cardiovasculaire

## De vrais témoignages de vraies personnes

« Avoir le courage d'admettre que vous avez besoin d'aide est l'une des meilleures choses que vous puissiez faire pour votre santé ».

Lire le témoignage de Jeff et plusieurs autres à [TevaCanada.com/FaceAuQuotidien](https://www.TevaCanada.com/FaceAuQuotidien)



De l'information, des conseils et la perspective de personnes vivant avec une maladie chronique.

**teva**

### Comment reconnaître les fausses ordonnances télécopiées

**L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ALBERTA** (ACP) alerte les professionnels de la pharmacie sur la persistance des ordonnances frauduleuses de Cotridin. Récemment, le programme provincial Triplicate Prescription Program (TPP) a examiné toutes les ordonnances de Cotridin des trois derniers mois et a constaté qu'un grand nombre étaient falsifiées.

La plupart de ces fausses ordonnances ont été envoyées par télécopieur aux pharmacies. L'ACP indique que l'une des façons simples d'identifier une fausse ordonnance est de vérifier que le numéro de télécopieur de l'expéditeur, indiqué dans l'entête de la télécopie, est bien celui de la clinique. Si ce n'est pas le cas, il faut contacter le médecin prescripteur et, si la fraude est confirmée, la signaler à l'ACP et à la police.

Il existe d'autres indices pour repérer ces fraudes : une mauvaise orthographe, des posologies inhabituelles ou une signature peu crédible.

Les normes de pratique de l'Ordre recommandent aux pharmaciens et aux techniciens en pharmacie de toujours vérifier l'identité du patient ou de son représentant avant de délivrer un médicament TPP.

#### >> SUITE DE LA PAGE 1

tre de cancérologie ou au service de néphrologie, par exemple.

Très favorable à l'éducation continue, Stéphanie a le projet de passer l'examen écrit de certification internationale de la Society of Clinical Research Associates (SOCRA), une norme de certification mondialement reconnue pour les professionnels de la recherche clinique.

Preuve de son engagement pour la formation continue, Stéphanie a été l'une des premières techniciennes en pharmacie à recevoir l'agrément en Nouvelle-Écosse. Elle encourage les nouveaux diplômés à s'engager dans le processus d'agrément, même si cela n'est pas actuellement obligatoire dans les hôpitaux de la province. « Je pense que plus on peut mettre en place des garanties de qualité, mieux c'est. »

## face au quotidien

teva



## Vivre avec une maladie chronique?

Les perspectives de personnes qui sont confrontées aux mêmes difficultés que vous peuvent vous aider dans votre cheminement.



▶ Visionnez la vidéo

### Le BSC publie un guide d'orientation sur les retours post-consommation contenant des substances contrôlées

**LE BUREAU DES SUBSTANCES CONTRÔLÉES DE SANTÉ CANADA** (BSC) a mis à jour ses exigences pour les retours post-consommation contenant des substances désignées, prolongeant les mesures mises en place en avril 2020 jusqu'au 30 septembre 2021 – ou au moins jusqu'à leur remplacement par de nouvelles mesures.

Le BSC a publié des directives pour aider à réduire les contacts dans les pharmacies qui continuent d'accepter les retours post-consommation pendant la pandémie.

Afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19, les pharmaciens et les techniciens peuvent utiliser la méthode qu'ils utilisent déjà pour les ordonnances, par exemple fournir un plateau ou un panier au client tout en respectant la distance physique

nécessaire. Le personnel de la pharmacie peut ensuite vider le plateau dans le contenant des retours post-consommation en prenant les précautions nécessaires : gants, lavage des mains et désinfection du plateau ou du panier. Les pharmacies qui acceptent de reprendre les flacons de méthadone vides, par choix ou par obligation légale dans certains secteurs, peuvent appliquer la même procédure.

Les médicaments retournés ne peuvent pas être conservés avec les stocks, mais plutôt dans un contenant destiné aux retours post-consommation.

Pour en savoir plus, consultez [Bulletin post consumer returns COVID 19\\_FR\\_extension.pdf \(in1touch.org\)](#).

---

### Manitoba : l'approbation des techniciens exigée pour le contrôle final des ordonnances

**AU MANITOBA, POUR QU'UN TECHNICIEN EN PHARMACIE** soit autorisé à faire le contrôle final des ordonnances, la pharmacie doit soumettre une demande d'approbation à l'Ordre des pharmaciens du Manitoba.

Chaque pharmacie détermine ce que le technicien sera autorisé à valider (nouvelles ordonnances, renouvellements ou ordonnances enregistrées), et décide de la procédure pour effectuer ce contrôle final, précise l'Ordre.

Un technicien en pharmacie peut effectuer le contrôle final d'une ordonnance préparée par un collègue mais ne peut pas valider son propre travail.

Quand une ordonnance est enregistrée ou placée dans un dossier, la validation thérapeutique par le pharmacien, autant que le contrôle par le technicien, doivent être effectués et documentés.

Autre règle : quand la pharmacie délivre le traitement à partir d'une ordonnance enregistrée, les deux contrôles doivent être refaits. Le technicien qui a réalisé le contrôle initial de l'ordonnance enregistrée n'est pas autorisé à faire le contrôle final avant la délivrance du médicament au patient; celui-ci doit être fait par un autre technicien ou par le pharmacien. Selon l'Ordre, les doubles vérifications indépendantes sont un moyen efficace de réduire les risques d'erreurs de médicaments.

#### Notes